

CONVOCATIONS

ASSEMBLÉES D'ACTIONNAIRES ET DE PORTEURS DE PARTS

AIR FRANCE-KLM

Société anonyme au capital de 2.551.863.863 €
Siège social : 2 rue Esnault Pelterie, 75007 Paris
552 043 002 RCS Paris

AVIS DE CONVOCATION

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont convoqués en Assemblée Générale Mixte le jeudi 8 juillet 2010 à 14h30 au Carrousel du Louvre, 99 rue de Rivoli, 75001 Paris, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

A titre ordinaire

1. Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 mars 2010
2. Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 mars 2010
3. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 mars 2010
4. Approbation des conventions et engagements réglementés
5. Renouvellement du mandat d'administrateur de M. Jean-François Dehecq pour une durée de deux ans
6. Renouvellement du mandat d'administrateur de M. Cornelis van Lede pour une durée de deux ans
7. Renouvellement du mandat d'administrateur de M. Leo van Wijk pour une durée de deux ans
8. Renouvellement du mandat d'administrateur de M. Jean-Marc Espalioux pour une durée de trois ans
9. Renouvellement du mandat d'administrateur de Mme Patricia Barbizet pour une durée de quatre ans
10. Renouvellement du mandat d'administrateur de M. Jean-Cyril Spinetta pour une durée de quatre ans
11. Nomination de Mme Maryse Aulagnon en qualité d'administrateur pour une durée de trois ans
12. Nomination de M. Peter Hartman en qualité d'administrateur pour une durée de trois ans
13. Renouvellement du mandat d'administrateur représentant les salariés actionnaires de M. Christian Magne (catégorie des salariés autres que le personnel navigant technique)
14. Nomination de M. Bernard Pédamon en qualité d'administrateur représentant les salariés actionnaires (catégorie du personnel navigant technique)
15. Renouvellement du mandat de Deloitte & Associés en qualité de Commissaire aux comptes titulaire
16. Renouvellement du mandat de BEAS en qualité de Commissaire aux comptes suppléant
17. Autorisation à donner au Conseil d'administration d'opérer sur les actions de la société

A titre extraordinaire

18. Réduction du capital non motivée par des pertes par voie de diminution de la valeur nominale des actions et affectation du montant de la réduction au compte prime d'émission
19. Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions ordinaires de la société et des valeurs mobilières donnant accès au capital de la société, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires
20. Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions ordinaires de la société et des valeurs mobilières donnant accès au capital de la société par voie d'offre au public, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires
21. Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions ordinaires de la société et des valeurs mobilières donnant accès au capital de la société, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires dans le cadre d'une offre visée au II de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier
22. Autorisation à consentir au Conseil d'administration en vue d'augmenter le montant de l'émission initiale en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription
23. Autorisation à consentir au Conseil d'administration à l'effet de procéder à l'augmentation du capital social dans la limite de 10% du capital de la société en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital d'une autre société
24. Autorisation à consentir au Conseil d'administration à l'effet de procéder à l'augmentation du capital social par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres sommes dont la capitalisation serait admise
25. Autorisation à consentir au Conseil d'administration de procéder à des augmentations de capital réservées aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise ou de groupe
26. Pouvoirs pour formalités

L'avis de réunion contenant le texte des projets de résolutions a été publié au *BALO* le 2 juin 2010.

L'ensemble des documents et renseignements relatifs à l'Assemblée est disponible sur le site www.airfranceklm-finance.com.

Tout actionnaire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, peut prendre part à cette assemblée.

Il est justifié du droit de participer à l'assemblée par l'enregistrement comptable des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte, le 5 juillet 2010 à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par un intermédiaire habilité teneur de compte.

L'inscription ou l'enregistrement comptable des titres dans les comptes de titres au porteur tenus par un intermédiaire habilité est constaté par une attestation de participation délivrée par ce dernier, en annexe au formulaire de vote à distance ou de procuration ou à la demande de carte d'admission établis au nom de l'actionnaire ou pour le compte de l'actionnaire représenté par l'intermédiaire inscrit. Une attestation est également délivrée à l'actionnaire souhaitant participer physiquement à l'assemblée et qui n'a pas reçu sa carte d'admission le troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris.

A défaut d'assister personnellement à l'assemblée, tout actionnaire peut choisir entre l'une des trois formules suivantes :

- donner procuration à son conjoint ou un autre actionnaire,
- donner pouvoir au Président,
- voter par correspondance.

La Société Générale (Service assemblées, BP 81236, 44312 Nantes cedex 3) tiendra à la disposition des actionnaires, sur leur demande, des formulaires de pouvoir et de vote par correspondance, ainsi que des cartes d'admission.

Les demandes de formulaire de vote doivent parvenir à la Société Générale, à l'adresse indiquée ci-dessus, six jours au moins avant la date prévue de l'assemblée, soit le 2 juillet 2010.

Ne seront pris en compte que les formulaires de vote par correspondance dûment remplis parvenus à la Société Générale, à l'adresse indiquée ci-dessus, trois jours au moins avant la date prévue de l'assemblée, soit le 5 juillet 2010, et accompagnés de l'attestation de participation délivrée par les intermédiaires habilités, pour les actions au porteur.

Il est précisé que tout actionnaire ayant déjà exprimé son vote, envoyé un pouvoir ou demandé sa carte d'admission ou une attestation de participation :

- ne peut plus choisir un autre mode de participation ;
- peut à tout moment céder tout ou partie de ses actions. Si la cession intervient avant le 5 juillet 2010 à zéro heure, heure de Paris, la société invalide ou modifie en conséquence, selon le cas, le vote exprimé à distance, le pouvoir, la carte d'admission ou l'attestation de participation. A cette fin, l'intermédiaire habilité teneur de compte notifie la cession à la société ou à son mandataire et lui transmet les informations nécessaires.

Tout actionnaire peut également formuler une question écrite. Ces questions devront être adressées par lettre recommandée avec accusé de réception à Air France-KLM – DB-AJ - 45 rue de Paris - 95747 Roissy CDG Cedex au plus tard quatre jours ouvrés avant l'Assemblée générale, soit le 2 juillet 2010, accompagnées d'une attestation d'inscription soit dans les comptes de titres nominatifs soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

1003348